

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 141 (2015)
Heft: 23-24: Architecture alpestre

Rubrik: Pages SIA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

HONORAIRES: QUELLE SUITE DONNER À L'ACTION ENGAGÉE AVEC LA CHARTE?

La SIA a adressé la charte « Honoraires équitables » à ses membres au printemps – et reçu 2600 signatures en retour. Cette action a fait l'objet d'une large approbation, mais aussi suscité un certain scepticisme. Le comité se penche à présent sur la question des mesures à prendre.

Voici une demi-année que la charte « Honoraires équitables » a été diffusée auprès des membres. Quelque 2600 signataires, beaucoup de retours positifs et aussi quelques réactions critiques montrent bien que la situation actuelle sur le front des honoraires est source de préoccupation. Avec la SIA, le comité entend donc continuer à se battre pour des contre-prestations qui rendent justice au travail des architectes et des ingénieurs. Il doit cependant aussi admettre que la SIA ne peut que sensibiliser au problème et en appeler au bon sens de ses membres et des autres acteurs du marché. L'offre d'honoraires réelle doit en effet demeurer de la responsabilité du concepteur.

Après le lancement de la charte, que devrait et pourrait encore faire la SIA pour améliorer la situation actuelle en matière d'honoraires? Quand peut-on parler de dumping sur les honoraires et à partir de quel seuil a-t-on une juste contre-prestation du travail fourni par l'architecte ou l'ingénieur? C'est à ces questions notamment que le comité a consacré son séminaire du 28 août à Delémont. Le débat a été introduit par une rétrospective de l'action lancée avec la charte « Honoraires équitables pour des prestations qualifiées » au printemps 2015. Le bilan indique que jusqu'à mi-août, quelque 2600 membres, soit 16 % des professionnels affiliés à la SIA, ont renvoyé la charte signée. Si l'on répartit les retours entre groupes professionnels, 18,5 % des architectes, 17 % des professionnels du groupe Environnement et 13 % des membres des groupes Génie civil et Technique ont signé la charte.

La situation est préoccupante

De plus, le nombre de messages positifs, mais aussi les critiques reçues dans le cadre de cette action montrent bien que le sujet préoccupe, et le débat sur les honoraires a en tous les cas repris de la vigueur au sein de la SIA. Des réactions ont également été enregistrées de la part de beaucoup de petits groupements de maîtres d'ouvrage ainsi que de mandants institutionnels, actifs aussi bien dans l'économie publique que privée. Certains s'étonnent

d'offres d'honoraires parfois extrêmement basses et considèrent eux-mêmes que cette évolution n'est pas très saine. En même temps, ils s'en remettent à la loi de l'offre et de la demande et les représentants des pouvoirs publics invoquent les pressions intraitables des politiques en faveur du choix de l'offre la moins chère.

2600 déclarations d'intention solidaires

Le comité considère que ces 2600 déclarations d'intention émanant des rangs de la SIA pour une défense solidaire des honoraires représentent une claire incitation à maintenir la pression en faveur de contre-prestations en ligne avec une concurrence équitable. Autrement dit, des honoraires à la hauteur des tâches complexes assumées par les concepteurs, afin qu'ils puissent y répondre par des prestations de qualité élevée. Des honoraires qui leur permettent également d'offrir des salaires motivants aux femmes et aux hommes qui travaillent pour eux, de continuer à investir dans leur formation, ainsi que dans l'évolution de leur bureau et de leurs outils de travail, afin de rester concurrentiels.

En d'autres termes, les offres d'honoraires doivent à la fois couvrir le maintien de la culture du bâti qui caractérise notre pays, l'avenir de nos métiers ainsi que le développement du bureau d'architecture ou d'ingénierie mandataire avec celui de l'ensemble de la branche. Pour la fixation d'honoraires appropriés, la SIA propose depuis des années les aides au calcul que représentent ses règlements concernant les prestations et les honoraires (RPH). (Toutes les prestations de services proposées par la SIA en matière de calcul d'honoraires sont réunies à l'adresse www.sia.ch/honoraires-equitables.) Deux membres du comité ont évoqué l'idée de mettre aussi à la disposition des maîtres d'ouvrage des guides pour faciliter l'évaluation qualitative des prestations offertes. Vu qu'il s'agit effectivement d'un exercice très compliqué, les maîtres d'ouvrage en reviennent invariablement au facteur prix comme critère de jugement principal.

C'est le marché qui tranche

Dès lors que le règlement SIA 144 des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture offre déjà beaucoup d'aides répondant à cette problématique, le comité souhaite multiplier les efforts pour augmenter encore la diffusion et la reconnaissance de ce document publié il y a deux ans. Dans le cadre de la conférence des sections, celles-ci seront par ailleurs invitées à débattre de la situation



Cartes postales illustrant la charte que la SIA a envoyée à ses membres au printemps. (Photo Frank Peter Jäger)

propre aux régions frontalières. Il semble en effet que les honoraires et la qualité des prestations y subissent des pressions maximales, notamment du fait de prestataires étrangers qui tenteraient de pénétrer le marché suisse avec des offres encore plus basses. Quant au bureau de la SIA, il continuera d'enregistrer les annonces d'offres déraisonnablement basses qui lui parviennent. Ces informations sont traitées de manière confidentielle, contrôlées puis, si cela est justifié et possible, un dialogue est recherché avec les mandataires et les mandants concernés. Enfin, une task force « Ingénieurs », encore à mettre sur pied avec le groupe professionnel Génie civil, se focalisera sur les pressions particulières qui pèsent sur les honoraires des ingénieurs civils.

Au-delà de ces actions, le comité estime que la SIA ne peut elle-même pas entreprendre grand-chose de plus en matière d'honoraires. Dans une économie de libre marché telle que la Suisse, une association comme la SIA n'a ni le droit ni la mission de prescrire à quiconque, y compris à ses membres, le montant d'honoraires devant être exigé pour telle ou telle prestation. Aux yeux du comité et en dépit des problèmes identifiés, cela doit demeurer la prérogative des membres SIA eux-mêmes et relever de la déontologie professionnelle et sociale des acteurs du marché.

Thomas Müller, conseiller en communication SIA,
thomas.mueller@sia.ch

ENQUÊTE CONCOURS ET MANDATS D'ÉTUDE PARALLÈLES

Les concours et mandats d'étude parallèles sont reconnus à vaste échelle comme des procédures d'adjudication qualifiées qui ont fait leurs preuves. Une enquête réalisée auprès de tous les acteurs concernés doit montrer comment améliorer la qualité des deux règlements SIA 142 et 143 afin de mieux les ancrer dans la pratique.

La SIA a reconnu très tôt l'importance de la culture des concours comme composante de la culture du bâti. Dès 1877, la Société a publié dix principes relatifs à l'organisation de concours d'architecture. Depuis, les règles ont été constamment améliorées et adaptées aux nouveaux besoins. Les concours sont exclusivement organisés sous forme anonyme. Ils ont fait leurs preuves dans la pratique et sont bien établis pour la plupart des tâches de construction.

Au fil du temps, il s'est cependant révélé que l'importance de procédures non anonymes augmentait, notamment pour les tâches conceptuelles à la formulation ouverte. Dans le sillage de la révision du règlement relatif aux concours en 2009, la SIA a donc publié un règlement supplémentaire pour la procédure de dialogue. Outre les mandats de projets, la notion de mandat d'étude parallèle définit en détail dans un règlement spécifique toutes les procédures non anonymes, y compris par conséquent les mandats d'idées comme des planifications test, des modèles de coopératives, des mises en concurrence d'idées et d'autres démarches similaires.

La SIA organise une enquête à vaste échelle qui s'adresse à tous les acteurs – maîtres de l'ouvrage, membres de jurys, participants et organisateurs – et concerne l'application pratique des deux règlements. Les résultats de l'enquête serviront à améliorer la qualité des deux règlements et à renforcer encore davantage les concours et les mandats d'étude parallèles comme procédures d'adjudication qualifiées dans le cadre des marchés publics. La commission des concours espère une forte participation à l'enquête et invite tous les cercles intéressés à y prendre part.

Ruedi Vogt, président de la commission des concours et des mandats d'étude SIA 142/143

Lien vers l'enquête : www.sia.ch/enquete-142-143

SÉISMES : SITUATION D'ALÉA INCHANGÉE

La commission de la norme SIA 261 *Action sur les structures porteuses* prend position sur les données d'aléa régionales mises à jour par le Service sismologique suisse. En résumé, la norme SIA 261 n'a actuellement pas besoin d'être modifiée.

Le Service sismologique suisse (SED) a publié le 1^{er} septembre 2015 une mise à jour des estimations de l'aléa sismique de la Suisse, dont la version précédente datait de 2004 (www.seismo.ethz.ch). Les nouvelles données d'aléa sont valables pour un rocher de référence avec une vitesse de propagation des ondes de cisaillement de 1100 m/s (rocher SED). L'influence de la géologie locale n'est toujours pas prise en compte pour le calcul.

Dans l'ensemble, l'aléa sismique pour les différentes régions n'a que légèrement évolué depuis 2004 : le Valais reste la région qui présente l'aléa sismique le plus élevé, suivi de Bâle, des Grisons, de la vallée du Rhin saint-galloise et de la Suisse centrale. Selon les estimations du SED, seul le canton des Grisons, et plus particulièrement l'Engadine, affiche un aléa plus élevé que les hypothèses émises jusqu'ici. Cet ajustement vers le haut s'explique avant tout par une réévaluation de séismes historiques.

Nouvelle carte des zones sismiques

La carte des zones sismiques de la norme SIA 261 se base sur les données d'aléa publiées en 2004 par le SED. La commission s'est demandé si cette carte devait être mise à jour. Après une première analyse, la commission de la norme SIA 261 a cependant estimé que ni la carte des zones sismiques ni les valeurs de dimensionnement de l'accélération horizontale du sol (valeurs de a_{gd}) n'avaient besoin d'être adaptées. Le zonage et les valeurs de a_{gd} fixés en 2003 l'ont été de manière suffisamment prudente pour couvrir les légères augmentations régionales de l'aléa sismique, comme en Engadine.

Une comparaison des spectres de réponse sur rocher SED entre 2004 et 2015 montre que les valeurs d'accélération spectrales ont tendanciellement augmenté pour des périodes de vibration inférieures à 0,4 s. Pour des périodes de vibration plus élevées, les valeurs sont restées plus ou moins identiques. Les spectres de réponse de la norme SIA 261 pour les différentes classes de sols de fondation correspondent à l'heure actuelle aux spectres de réponse de type 1 de l'Eurocode 8. La commission de la norme SIA 261 va lancer une étude qui aura pour objectif de remettre en question la forme de ces spectres de réponse, sur la base notamment des nouvelles valeurs d'aléa du SED pour le rocher. Les résultats de cette étude

sont attendus au plus tôt en 2016. Ni la carte des zones sismiques ni les valeurs de dimensionnement de l'accélération horizontale du sol ne nécessitent de mise à jour sur la base des nouvelles données d'aléa. La norme SIA 261, édition 2014, reste valable. Les ouvrages construits de façon cohérente selon la norme SIA 261 ou vérifiés selon le cahier technique SIA 2018, et éventuellement assainis, ne doivent pas faire l'objet d'une nouvelle vérification en raison des valeurs d'aléa actualisées du SED. Ces données sont néanmoins l'occasion d'effectuer des études plus approfondies sur la forme des spectres de réponse pour les différentes classes de sols de fondation selon la norme SIA 261.

Blaise Duvernay est collaborateur à l'OFEV et membre de la commission SIA 261; blaise.duvernay@bafu.admin.ch

PROJET « SIA – UNE ASSOCIATION PROFESSIONNELLE PROGRESSISTE »

Huit bureaux d'étude, toutes disciplines confondues, participent au concours d'innovation « Concilier travail et famille » organisé par la SIA. L'intérêt pour l'échange d'expériences est vif.

Après une première étape consacrée à l'analyse de la situation, la SIA a, au printemps 2014, lancé la deuxième étape du projet, sur mandat du réseau Femme et SIA. En collaboration avec le Bureau UND, la Société invite ses sections, commissions, groupes professionnels et bureaux membres à élaborer des stratégies permettant de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale. D'une part, ces stratégies améliorent l'égalité des chances et, d'autre part, elles tentent de remédier à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

La SIA a organisé fin 2014 un concours destiné à ses bureaux membres afin de sélectionner des entreprises pilotes. Le prix était un état des lieux gratuit établi en collaboration avec le Bureau UND et la définition d'objectifs et de mesures visant à faciliter cette conciliation. Le concours a suscité un vif intérêt : 44 bureaux d'étude se sont portés candidats, si bien que le nombre d'entreprises pilotes a été augmenté de cinq à huit. Parmi les gagnants figurent des bureaux de tailles variées, appartenant aux quatre groupes professionnels (Architecture, Génie civil, Technique et Environnement), de diverses régions et parlant différentes langues.



Environ 20% des dirigeants de bureaux d'architecture sont des femmes – dans d'autres disciplines, comme chez les ingénieurs civils, leur part est nettement plus faible. (Photo Tanja Demarmels)

Lors des contacts noués, il s'est avéré que tous les candidats nourrissaient un grand intérêt pour les échanges d'expériences avec d'autres bureaux. C'est pourquoi, après les premiers entretiens de bilan et de définition d'objectifs, la SIA organisera des échanges bilatéraux avec les bureaux sélectionnés.

Aujourd'hui, de nombreux concepteurs appliquent déjà des mesures innovantes, mais se heurtent sans cesse aux limites de leurs possibilités. D'où leur vif intérêt pour les expériences de leurs confrères et consœurs et leur désir de savoir quelles incitations le Bureau UND peut leur donner. Le groupe professionnel Génie civil a été le premier organe de la SIA à participer à la démarche. Deux sections et au moins une commission prennent également part au projet. Dans un deuxième temps, la SIA mettra au point, avec le soutien du Bureau UND, un « kit employeur » dont le but sera de montrer aux employés comment mieux concilier famille et travail.

(SIA)

SWISSBAU 2016: EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT, BIM ET DÉBAT ARCHITECTURAL

A titre de partenaire principal de Swissbau Focus, la SIA participera en janvier à l'organisation de divers événements thématiques. Les opportunités du développement territorial, l'esthétique de l'efficacité énergétique et le BIM figurent parmi les sujets au programme. En soirée, un « Architecture Theory Slam » ouvrira un modèle de discours alternatif.

Salon leader du secteur de la construction en Suisse, Swissbau est aussi le rendez-vous privilégié de la branche des études. Ses portes s'ouvriront à nouveau durant la deuxième semaine de janvier 2016 et nombre de thèmes ou d'avancées techniques introduits lors des précédentes éditions seront repris. Mais on abordera également de nouvelles tendances

et problématiques, comme l'abandon du taux plancher du franc face à l'euro, qui expose l'industrie suisse de la construction à de fortes pressions sur les prix et préoccupe aussi la branche des études. Et la récente confirmation politique de la direction prise par la Stratégie énergétique 2050 confirme l'importance accordée à l'efficacité énergétique, à la durabilité et à l'enveloppe du bâtiment. D'où le slogan un peu pompeux de « Salut par la technique » retenu pour les manifestations Swissbau Focus à venir.

Le mercredi soir (13.01 à 17h45), la Swissbau-Arena accueillera le débat « Architecture entre efficacité et esthétique » animé par energie-suisse et la SIA. La question n'est pas nouvelle, mais elle demeure cruciale: comment concilier l'efficacité énergétique de l'enveloppe d'un bâtiment avec les aspirations plastiques des architectes et des usagers, voire les réunir de manière originale?

En collaboration avec l'Empa, la SIA organise le matin du même jour (mercredi 13.01 dès 9h15) un événement thématique sur le projet de base de données nationale sur l'énergie du bâtiment, suivi d'un atelier d'une heure dès 12h45 pour approfondir le sujet.

De plus en plus de voix s'élèvent pour affirmer que les objectifs de la Stratégie énergétique 2050 ne pourront être atteints par des milliers d'interventions uniques non coordonnées sur des milliers d'immeubles. Un changement d'échelle semble s'imposer. « Comment rendre plus efficace le développement urbain ? » sera la question traitée lors d'un atelier proposé par l'Office fédéral du développement territorial et la SIA le vendredi (15.01 à 12h45). Celui-ci sera précédé le matin par un événement thématique auquel s'associera également la Fédération suisse des urbanistes (FSU). On y parlera d'interconnexion de zones, de structures urbaines efficacement densifiées et de construction de remplacement.

Deuxième vague de numérisation dans les études pour la construction

Un thème qui pouvait encore paraître exotique en 2014 arrive maintenant sur le devant de la scène: le BIM – acronyme de Building Information Modelling –, soit la numérisation des études et de la réalisation dans la construction, qui avance inexorablement. L'événement Arena « Valeurs de référence des futurs processus de planification et de construction et le rôle du BIM » abordera les mutations associées à la deuxième vague de numérisation dans le domaine des études et de la planification du bâtiment (jeudi 14.01 à 11h30). Parmi les intervenants à la table ronde, Sacha Menz, expert BIM à l'EPFZ et membre du comité de la SIA depuis avril, sera présent.

Face à ce copieux menu technologico-politique entre énergie, aménagement et numé-

rique, les visiteurs du salon se demanderont peut-être quelle place sera laissée à l'architecture et à l'art de l'ingénieur proprement dits. La SIA leur donne rendez-vous le jeudi soir (14.01 à 17h45) pour un « Architecture Theory Slam » sur la culture du bâti – auquel participeront entre autres les critiques d'architecture Caspar Schärer et Hubertus Adam, ainsi que la curatrice et critique Cordula Rau. De quoi s'agit-il? Sur le modèle des tournois de poésie slam développés à la fin du siècle dernier aux Etats-Unis, qui mêlaient performances, lectures et propos déclamés, on peut s'attendre à de divertissantes joutes verbales entre critiques d'architecture et experts de renom sur des sujets d'actualité dans le domaine du bâti. On espère y découvrir une forme de discours originale et stimulante.

Frank Peter Jäger est rédacteur à la SIA;
frank.jaeger@sia.ch

L'ensemble du programme des manifestations de Swissbau est disponible en ligne sur: www.swissbau.ch/focus
L'entrée à Swissbau est gratuite pour les membres SIA.
Vous pouvez obtenir votre billet d'entrée sur www.swissbau.ch/online-shop en spécifiant le Priority Code « sia_swissbau2016 ».

form

CAS en Management de l'énergie

15 janvier 2016, 9 mois, Genève
Code CAS16EN, inscription en ligne: www.unige.ch/form-cont/managementenergie.html

Standards Minergie: Bases et exigences

1^{er} mars 2016, Lausanne, 8h30 – 12h30
Code MIN01-16, informations et inscription: www.sia.ch/form/MIN01-16

La rénovation énergétique aujourd'hui

8, 15, 22 mars 2016, 3 jours, 9h00 – 17h30
Code GEF01-16, informations et inscription: www.sia.ch/form/GEF01-16

Minergie-Eco 2015

8 mars 2016, Lausanne, 8h15 – 12h30
Code MIN03-16, informations et inscription: www.sia.ch/form/min03-16

La norme SIA 118 dans la pratique

10 et 11 mars 2016, 2 jours, Lausanne, 9h00 – 17h30
Code AB90-16, informations et inscription: www.sia.ch/form/ab90-16

Introduction à la gestion de risques de projet

11 mars 2016, webinaire, 14h00 – 15h30
WEB51-16, informations et inscription: www.sia.ch/form/web51-16